# Glen Raven®, Inc. Code de conduite

# **Fournisseurs**

























# Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
PRATIQUES AU TRAVAIL	4
PRATIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	5
PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES	5
DÉONTOLOGIE COMMERCIALE	6
TRANSPARENCE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	7
INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES	7
CONCURRENCE LOYALE ET ANTI-MONOPOLE	<b>7</b>
CONCLUSION	8
ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS	8



## Introduction

Glen Raven®, Inc. (Glen Raven) est un leader international dans chacun de ses domaines d'activité, grâce au travail rigoureux et à la conduite responsable de ses employés et fournisseurs au niveau mondial. Nous maintiendrons notre place de leader tant que chacun d'entre nous se sentira responsable de la réussite collective, faisant preuve du plus haut niveau de professionnalisme et d'intégrité dans l'ensemble de nos actions. Les valeurs fondamentales de Glen Raven sont centrées sur des employés et des fournisseurs engagés adoptant une attitude honorable. Ces derniers doivent exercer leur profession sans compromis en respectant les normes de déontologie, de sécurité, de protection environnementale, de marketing, de finance et de respect de la loi les plus strictes, et en faisant preuve de respect envers autrui. Nos valeurs fondamentales servent de référence et d'inspiration constantes pour l'ensemble des employés et des fournisseurs de Glen Raven.

Souhaitant aider ses fournisseurs à comprendre l'engagement de Glen Raven envers nos valeurs fondamentales, ainsi que les normes de conduite professionnelle que chaque fournisseur Glen Raven doit adopter, Glen Raven a rédigé ce Code de conduite fournisseurs (le Code). Le Code s'applique à toutes les entreprises qui fournissent des produits ou services pour Glen Raven et ses filiales, coentreprises, divisions ou société affiliées (collectivement, les « fournisseurs »). Chez Glen Raven, nous percevons nos fournisseurs, nos licenciés et leurs sous-traitants et leurs agents comme des acteurs à part entière dans nos réussites commerciales. Ainsi, Glen Raven exige de ses fournisseurs et de leurs collaborateurs qu'ils s'engagent à respecter ce code à titre de condition requise dans le cadre de nos relations commerciales. Le code est basé sur la conviction qu'une bonne citoyenneté d'entreprise est essentielle à nos réussites commerciales à long terme et qu'elle doit transparaître dans nos relations, dans nos actions sur le marché, sur le lieu de travail, dans notre environnement et dans notre communauté.

Reconnaissant que différentes lois, coutumes et conditions économiques affectent les pratiques commerciales de par le monde, nous croyons que des valeurs communes doivent être à la base des relations entre Glen Raven et ses fournisseurs. Ce code de conduite fournisseurs reformule nos exigences et met l'accent sur les bonnes politiques professionnelles conformes aux lois environnementales et aux lois et réglementations du travail locales en vigueur.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec nos fournisseurs afin d'assurer la compréhension et le respect des exigences énoncées dans ce Code.



# Intégrité sur le lieu de travail

Les fournisseurs retenus par Glen Raven® sont pleinement responsables de la qualité, des performances, du comportement, de la supervision et de la protection de leur personnel. Les fournisseurs doivent conduire les relations avec les employés de manière éthique et conforme aux lois et réglementations en vigueur dans les pays concernés. Cela inclut, sans s'y limiter, les lois et réglementations liées au travail, à la rémunération, aux horaires de travail, à la santé et la sécurité, et à l'environnement.

Glen Raven demande à ses fournisseurs de comprendre, de soutenir et de promouvoir, au sein de leur sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

#### Autres directives spécifiques :

#### Pratiques au travail

Les fournisseurs ne peuvent pratiquer aucune forme de discrimination à l'encontre de leurs employés sur les questions d'appartenance ethnique, de couleur de peau, de religion, d'origine, de genre (notamment en ce qui concerne la grossesse), d'âge, de handicap, de statut d'ancien combattant, de données génétiques, d'orientation sexuelle, de statut matrimonial, de service militaire passé ou présent, ou de tout autre statut protégé par les lois et les réglementations en vigueur dans les zones où ils opèrent. Les fournisseurs doivent traiter tous leurs employés avec respect et dignité, et ne peuvent assujettir aucun employé à aucune sorte d'abus ou de harcèlement physique, mental, sexuel, psychologique ou verbal.

Glen Raven interdit la traite des êtres humains, le travail forcé et involontaire, ou l'esclavage à l'ensemble de ses fournisseurs. De plus, les fournisseurs ne doivent aucunement acheter des matériaux ou des services à des entreprises qui pratiquent le travail forcé et involontaire, ou l'esclavage. Les fournisseurs doivent pouvoir certifier que les matériaux utilisés dans leurs produits sont élaborés conformément aux lois

sur l'esclavage et la traite des êtres humains du ou des pays où ils conduisent leurs affaires commerciales. Glen Raven procèdera à un contrôle de ses fournisseurs pour s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont conformes à cette interdiction et sera en droit de demander des vérifications supplémentaires, le cas échéant. En cas de réception d'informations crédibles indiquant que des actes d'esclavage ou de traite des êtres humains sont commis par un fournisseur, nous prendrons immédiatement les mesures appropriées.

Le travail des enfants est strictement interdit. L'âge minimal pour travailler est fixé à 16 ans ou à l'âge minimal fixé par le pays concerné; le plus élevé des deux constituant la règle.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils rémunèrent leurs employés de manière juste et au niveau de leur domaine, en conformité totale avec les lois relatives aux salaires et horaires de travail en vigueur au niveau local et national, et qu'ils leur offrent l'opportunité de développer leurs compétences et leurs aptitudes.



#### Pratiques de santé et de sécurité

Les fournisseurs doivent assurer à leurs employés un environnement de travail sain et sécurisé. Ils doivent prendre des mesures proactives pour prévenir les accidents et minimiser les risques sanitaires. Les fournisseurs travaillant dans nos locaux ou en notre nom doivent assurer la sécurité dans tous les aspects de leurs processus de travail et dans l'attitude et le comportement de tous leurs employés.

Les fournisseurs doivent procéder à des contrôles appropriés, définir des processus de travail sûrs, assurer une maintenance préventive et prendre des mesures de protection (telles que des sorties, des gardes physiques, des verrouillages et des barrières) afin de limiter les risques liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. Les fournisseurs doivent former leurs employés sur les dangers et les procédures de sécurité, et disposer de la documentation de cette formation à des fins d'audit. Lorsque les dangers ne peuvent pas être contrôlés de manière adéquate par ces moyens, les fournisseurs doivent fournir à leurs employés un équipement de protection individuelle approprié et une formation sur la manière d'utiliser correctement l'équipement.

Les fournisseurs doivent mettre à la disposition de leurs employés des toilettes propres, un accès à de l'eau potable et des installations pour préparer et stocker la nourriture en respectant les normes d'hygiène. Les dortoirs des employés fournis par le fournisseur ou l'agent de placement doivent être propres et sûrs. Ils doivent comporter des sorties de secours adéquates et un système de chauffage et de ventilation adapté.

#### Pratiques environnementales

Les fournisseurs sont tenus de conduire leurs activités de manière à minimiser leur impact sur les ressources naturelles et à protéger l'environnement, leurs clients et leurs employés. Ils doivent s'assurer que leurs opérations sont conformes à toutes les lois relatives aux émissions atmosphériques, à l'évacuation des eaux, aux substances toxiques et au traitement des déchets dangereux. En tant que société responsable, nous considérons que la protection et la préservation d'un environnement sûr et sain constituent une obligation pour tout citoyen et toute entreprise. En outre, nous encourageons les fournisseurs à intégrer des ressources renouvelables dans leur chaîne d'approvisionnement lorsque cela possible et à adopter des procédures pour établir et suivre les progrès vers les objectifs de durabilité. Nous encourageons tous les fournisseurs à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à s'engager dans une utilisation responsable de l'eau, à chercher à améliorer l'efficacité énergétique, à recycler et à réduire les déchets.



#### Déontologie commerciale

Toute forme d'activité illégale ou inappropriée, y compris, sans s'y limiter, la corruption, les fausses déclarations, l'extorsion, le détournement, la fraude, les dessous-de-table et autres paiements similaires sont strictement interdits. Tous les accords commerciaux en vigueur et toutes les lois locales, y compris en matière d'importation aux États-Unis et dans d'autres pays, doivent être observés. Il est également exigé de se conformer au Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis. Toute implication dans des activités inappropriées peut conduire à la résiliation de tout ordre d'achat ou contrat d'approvisionnement passé avec Glen Raven® et à une éventuelle action en justice. Les rapports préparés pour Glen Raven doivent être exacts, véridiques et complets, et doivent respecter les normes et réglementations en vigueur.

#### Politique relative aux cadeaux

Toute forme d'activité illégale ou inappropriée, y compris, sans s'y limiter, la corruption, les fausses déclarations, l'extorsion, le détournement, la fraude, les dessous-de-table et autres paiements similaires sont strictement interdits. Tous les accords commerciaux en vigueur et toutes les lois locales, y compris en matière d'importation aux États-Unis et dans d'autres pays, doivent être observés. Il est également exigé de se conformer au Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis. Toute implication dans des activités inappropriées peut conduire à la résiliation de tout ordre d'achat ou contrat d'approvisionnement passé avec Glen Raven et à une éventuelle action en justice. Les rapports préparés pour Glen Raven doivent être exacts, véridiques et complets, et doivent respecter les normes et réglementations en vigueur.

#### Conflits d'intérêts

Les employés de Glen Raven ne doivent avoir aucune relation, financière ou autre, avec un fournisseur qui pourrait entrer en conflit ou sembler entrer en conflit avec les pratiques commerciales. Si un fournisseur a un employé qui a une famille ou une autre relation avec un employé de Glen Raven, le fournisseur doit divulguer ce fait à l'employé de Glen Raven ou s'assurer que l'employé de Glen Raven le fait.



## Transparence de la chaîne d'approvisionnement

La transparence de la chaîne d'approvisionnement est indispensable pour garantir la conformité à ce code. Les fournisseurs doivent connaître suffisamment les matériaux et composants entrants pour s'assurer qu'ils sont obtenus à partir de sources autorisées, conformément aux lois et aux réglementations du ou des pays où ils conduisent leurs affaires. Glen Raven® soutiendra les efforts de ses fournisseurs pour atteindre cet objectif commun visant à établir une chaîne d'approvisionnement responsable. En conséquence, les fournisseurs peuvent être tenus de mener des enquêtes de vérification préalable dans leurs chaînes d'approvisionnement en matières premières.

#### Continuité

Étant donné que des événements peuvent se produire et conduire à des mesures commerciales prises d'une manière qui ne permet pas nécessairement une diligence appropriée pour la conformité à ce Code de conduite des fournisseurs, les fournisseurs sont encouragés à mettre en œuvre des plans de continuité d'activité appropriés pour les opérations soutenant les activités de Glen Raven afin de s'assurer que ces plans sont conformes à ce Code de conduite.

## Informations confidentielles, confidentialité et protection des données

Les fournisseurs doivent protéger toutes les informations, les données électroniques ou les ressources mises à disposition par Glen Raven et ne peuvent les utiliser que dans le cadre autorisé par Glen Raven. Les systèmes d'information du Fournisseur qui contiennent des informations ou des données confidentielles de Glen Raven doivent être protégés contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés. Les ressources de Glen Raven comprennent des actifs matériels et immatériels, tels que le nom et la bonne réputation de Glen Raven.

Le Fournisseur se conformera à toutes les lois et réglementations applicables relatives à la confidentialité des données, à la protection et aux notifications de violation. La collecte ou le traitement des informations personnelles par le Fournisseur ne doit avoir lieu qu'à des fins commerciales légitimes et pré-autorisées, et être mené de manière légale, transparente et sécurisée.

## Concurrence loyale et anti-monopole

Les fournisseurs qui représentent Glen Raven doivent se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur en matière de concurrence et d'anti-monopole. Ils doivent adhérer aux lois relatives à l'anti-monopole et à la concurrence des États-Unis, de l'Union européenne et d'autres pays.



## Conclusion

Nos valeurs et nos politiques fondamentales présentent une portée mondiale et il est nécessaire pour nous tous de prendre le temps de les comprendre et les appliquer intégralement. La politique de Glen Raven® vise à s'assurer que toutes ses opérations, activités et affaires commerciales sont conduites en conformité totale avec les lois en vigueur dans chaque juridiction où la société opère. Si un fournisseur a violé ou a des raisons de croire qu'une violation du présent Code de conduite des fournisseurs s'est produite, vous devez immédiatement le signaler à Glen Raven.

Nous vous remercions d'entrer en conformité avec le code de Conduite fournisseurs de Glen Raven, Inc. Nous nous réjouissons de construire des relations mutuellement bénéfiques avec l'ensemble de nos fournisseurs sur la base de comportements déontologiques du plus haut niveau. Tout fournisseur peut adresser ses questions ou commentaires sur ce code de conduite à son représentant de la gestion des approvisionnements.

#### Attestation de conformité au Code de conduite des fournisseurs

Le conseil d'administration de Glen Raven, la haute direction et tous les employés de Glen Raven s'engagent à respecter les normes d'intégrité les plus élevées et à se conformer pleinement au Code de conduite de la Société, ainsi qu'aux réglementations et politiques qui affectent notre activité. À ce titre, notre objectif est de nous assurer que notre relation avec les partenaires fournisseurs reflète et soutient les mêmes normes éthiques élevées.

En signant ci-dessous, le soussigné certifie qu'il a lu et compris le Code de conduite des fournisseurs et accepte de s'y conformer.

Nom du fournisseur :	
D /:	
Par (signature):	
Nom en caractères d'imprimerie:	
-	
Titre	
Date:	

